

**Risques environnementaux
des entreprises :
Un regard d'investisseurs**

1. Méthodologie
2. Identification et gestion des risques environnementaux
3. Reporting des risques environnementaux
4. Recommandations

Objectifs :

- Réaliser une étude sur la prise en compte des risques environnementaux par les entreprises et sur la cohérence des informations dans le document de référence ainsi qu'avec le rapport développement durable
- Faire ressortir les bonnes pratiques et les sociétés dont la qualité de l'information environnementale révèle un risque financier, juridique et de réputation.

Mode opératoire : rencontre des entreprises en binôme autour d'un questionnaire établi

Périmètre : 44 entreprises du SBF 120 sur un total de 51 entreprises sollicitées

Participants : Agicam, CM-CIC AM, Ecofi Investissement, EIRIS, EthiFinance, Generali Investments Europe, Groupama AM, Inter Expansion, Kepler-Cheuvreux, Macif Gestion, Meeschaert AM, Natixis AM, Numai Partners, Claude Jouven

Identification et gestion des risques environnementaux

Organisation et identification des enjeux et risques associés :

- Les définitions du risque sont hétérogènes : opérationnels, réglementaires, de réputation
- La réflexion autour de la notion de risque sort de sa connotation négative pour devenir un élément positif, une opportunité
- Le degré de centralisation de la gestion des risques est dépendant de l'activité et de la taille de l'entreprise
- L'organisation de la gestion des risques est prometteuse, mais doit être renforcée
- Le sujet est rattaché à un bon niveau (Comex/Comité de Direction) en raison des dispositions réglementaires

Gestion des risques identifiés :

- L'identification des risques clés se fait souvent au travers d'une cartographie des risques développée en interne avec une grande hétérogénéité des méthodes utilisées
- La gestion des risques se fait par un double process « bottom up » et « top down »
- La définition d'une politique environnementale est reconnue comme une priorité stratégique pour la plupart des secteurs, mais la déclinaison de cette politique reste à documenter
- La mise en place d'un système de management environnemental (SME) et sa certification sont souvent mis en place

Indicateurs et mesures chiffrées :

- La définition des indicateurs pertinents par secteur est bonne mais avec une prépondérance des impacts directs
- 5 risques clés sont généralement cités : l'énergie, le CO2, l'eau, les déchets et la biodiversité
- Les risques environnementaux ne sont pas toujours chiffrés et le périmètre n'est pas souvent consolidé sur l'ensemble des entités des groupes et peut varier d'une année à l'autre

Evaluation financière des risques environnementaux :

- Le suivi des dépenses environnementales est généralisé
- Difficulté à mesurer ou chiffrer en terme financier les risques et, plus encore, les opportunités liés aux facteurs environnementaux
- Difficulté à mesurer le véritable impact sur l'activité et le chiffre d'affaires

Transformation des risques clés en opportunités :

- La sensibilisation des équipes (levier de motivation interne)
- L'intégration de paramètres environnementaux dans la conception des produits et le développement d'activités complémentaires à celles d'origine qui peuvent offrir de nouvelles opportunités commerciales
- L'efficacité croissante grâce à la réduction des coûts de fonctionnement de l'entreprise (ex.: efficacité énergétique,...)

***Reporting* des risques
environnementaux**

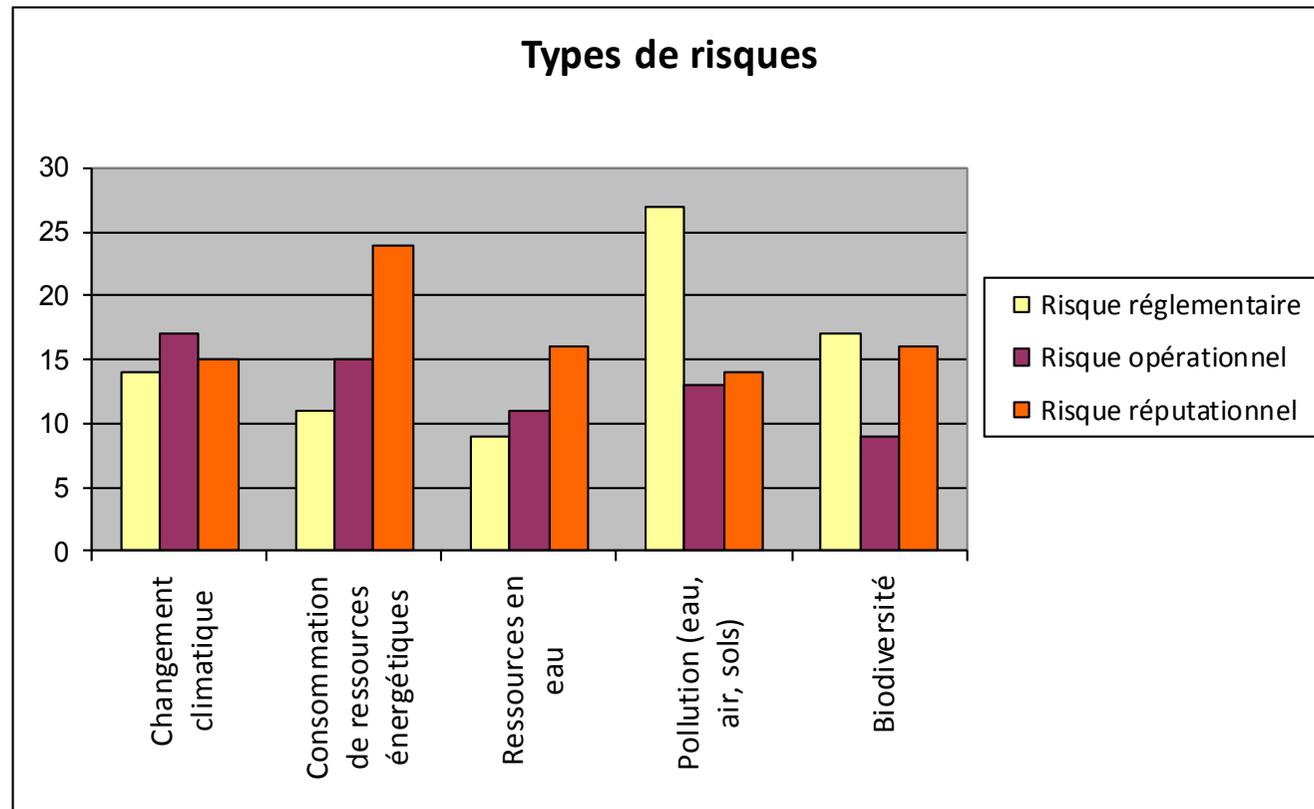
Sur la base des pratiques et référentiels existants plusieurs constats s'imposaient :

- Les risques ne sont pas appréhendés de la même manière : le document de référence se focalise plus sur le risque réglementaire, la GRI plus sur le risque opérationnel et de performance et la loi NRE sur les trois
- Dans le document de référence la notion de risque est explicite alors que la GRI est centrée sur les enjeux et laisse une plus grande flexibilité sur les contenus
- Les cibles sont différentes: le document de référence est destiné prioritairement aux investisseurs, le rapport développement durable à toutes les parties prenantes

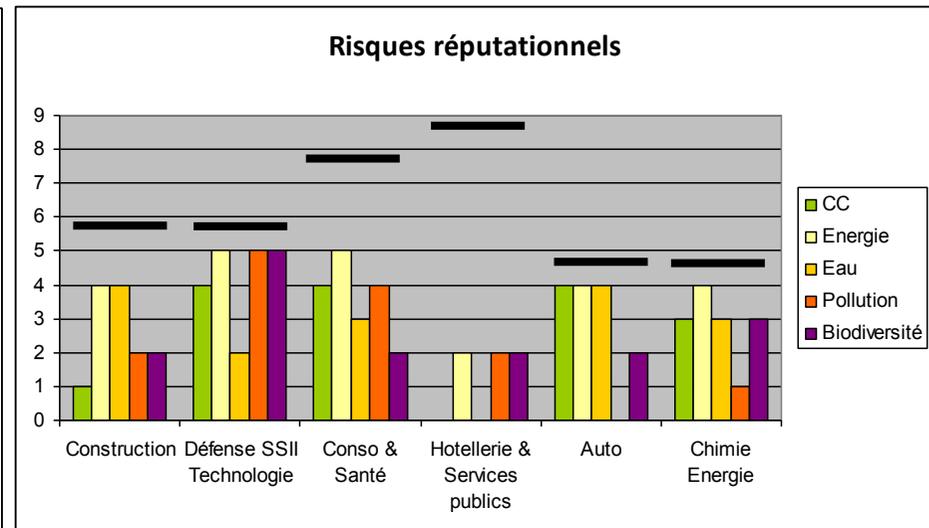
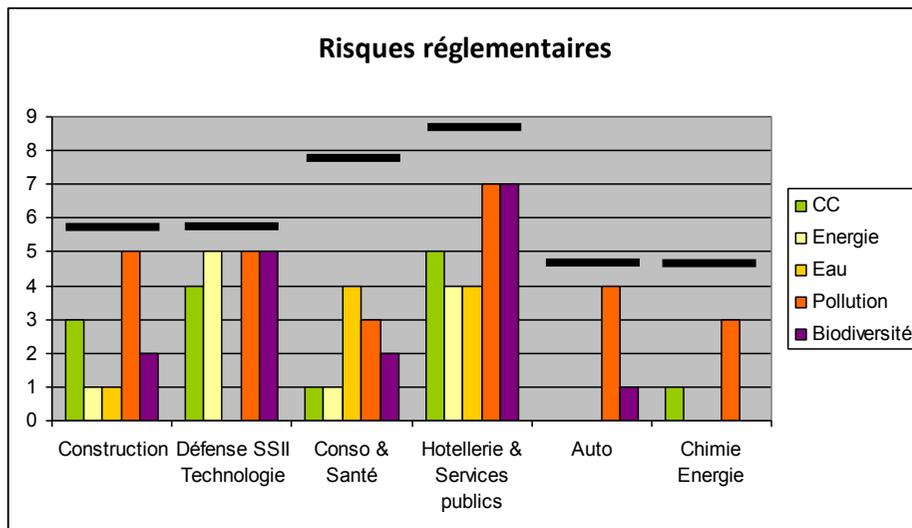
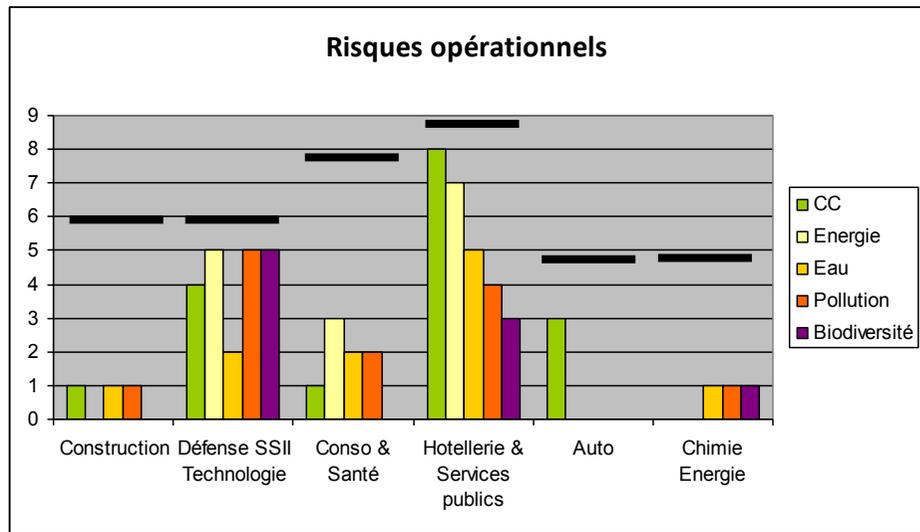
Critères d'analyse :

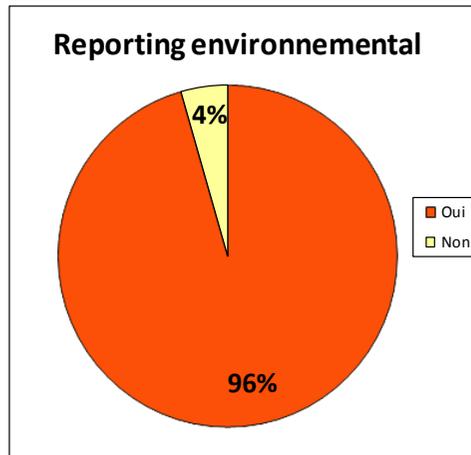
- Type de risques restitués
- Transparence et qualité du *reporting*
- Cohérence et adéquation du *reporting*
- Niveau d'intégration et certification

- Les enjeux de **pollution et de biodiversité** sont principalement mis en avant comme des risques **réglementaires**
- Les **risques réputationnels** liés à la consommation de **ressources énergétiques** sont très souvent soulignés
- Le caractère réglementaire, opérationnel ou réputationnel du risque de changement climatique dépend largement de l'activité de l'entreprise

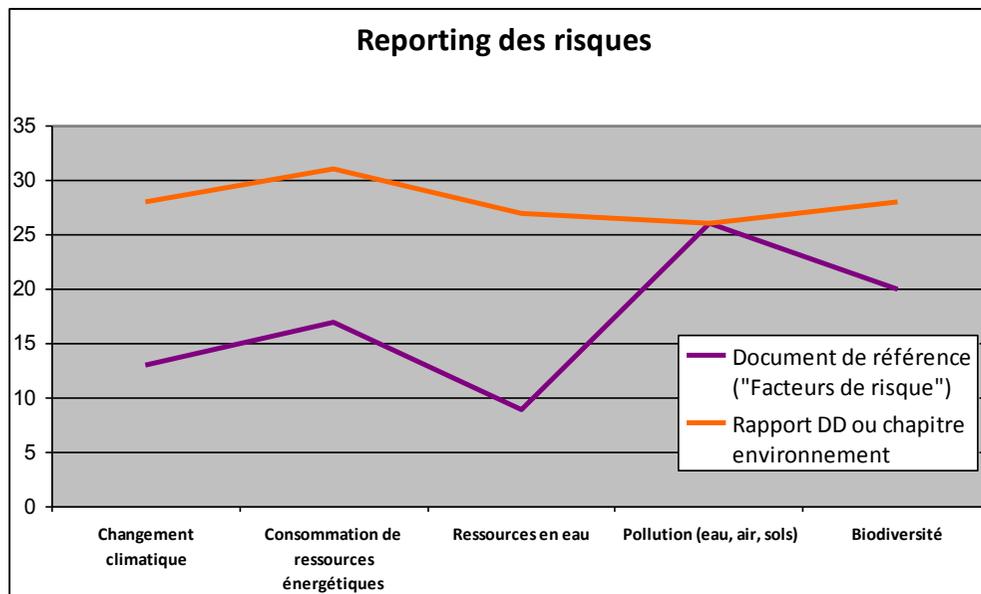
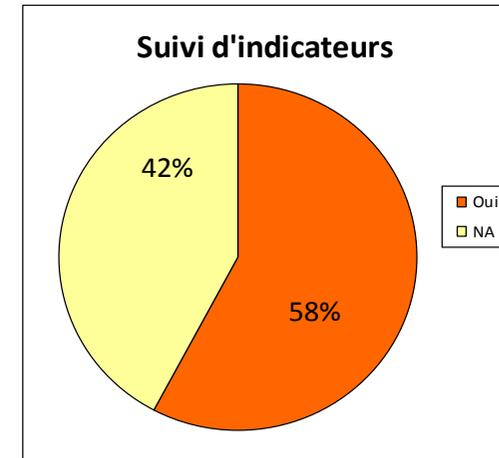


- Les enjeux liés au **changement climatique** sont clairement identifiés comme des **risques opérationnels** dans les secteurs « **hôtellerie & services publics** » et « **auto** »
- Les enjeux liés à la **pollution** sont qualifiés de risques **réglementaires** par une grande majorité d'entreprises dans chaque secteur
- L'ensemble des entreprises du secteur « **défense SSII technologie** » mettent en avant les enjeux liés à la consommation d'**énergie**, à la **pollution** et à la **biodiversité** comme des risques à la fois **réglementaires, opérationnels et réputationnels**



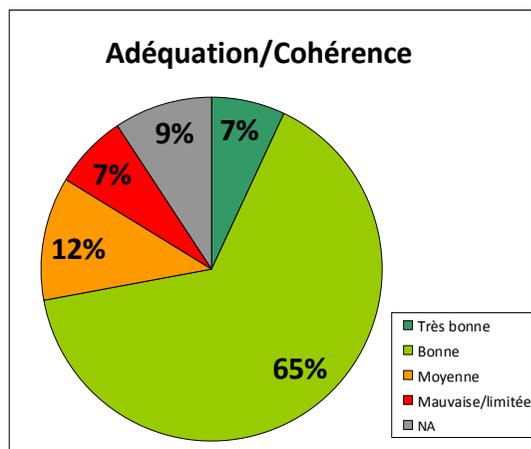
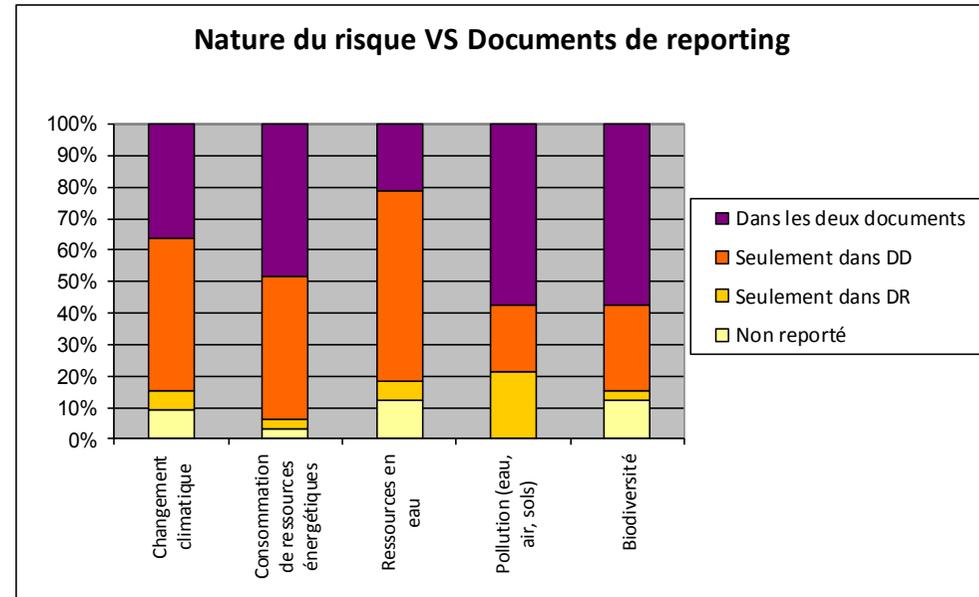


- Seules 2 entreprises n'ont pas mis en place un système de *reporting* environnemental
- 7 entreprises utilisent un **outil spécifique** pour le *reporting*
- 26 entreprises appuient leur *reporting* sur le **suivi d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs**



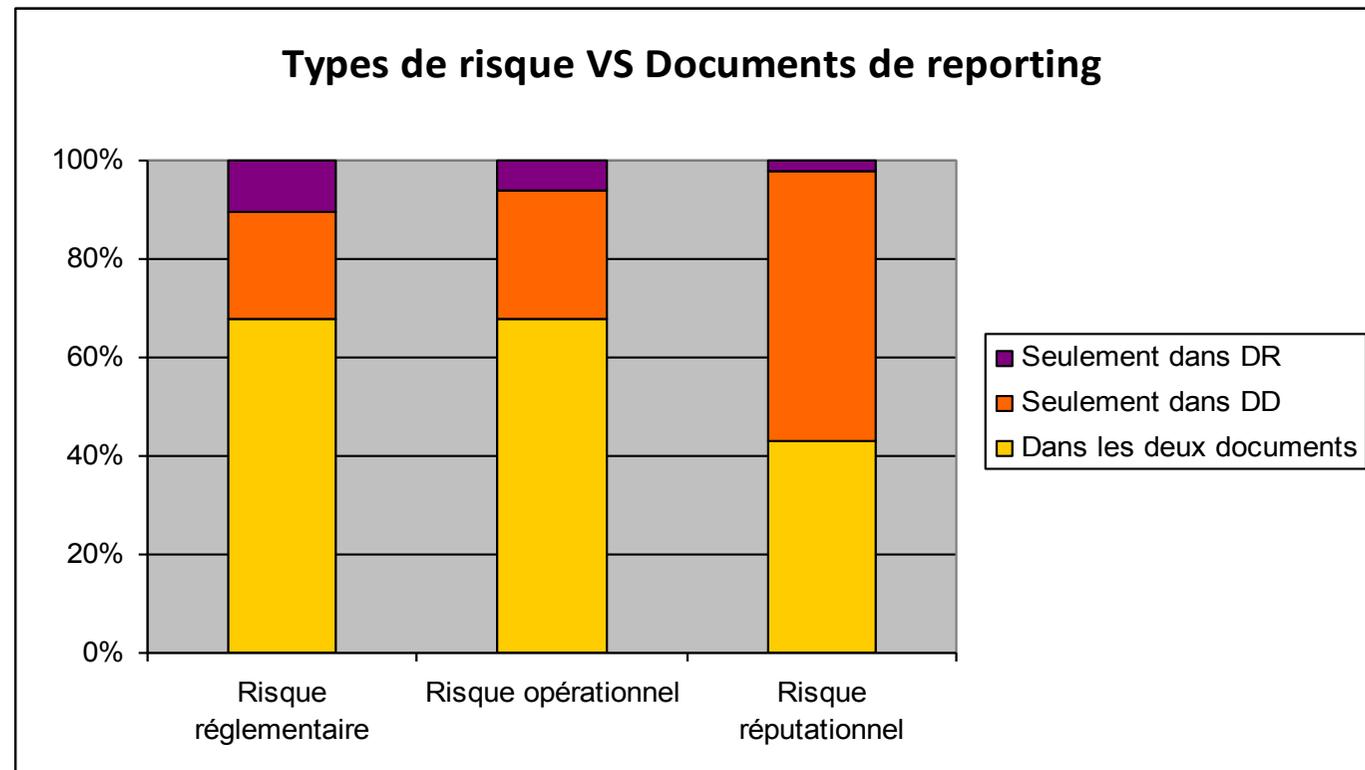
- Les risques sont **davantage restitués dans le rapport DD ou le chapitre « environnement » dédié** que dans le chapitre « facteurs de risque » du document de référence
- Le risque « **pollution** » est **particulièrement bien restitué** : tous les enjeux traités dans le rapport DD sont également restitués dans le chapitre « facteurs de risque » du document de référence
- Le risque « **ressources en eau** » est le risque le **moins bien restitué**

- Presque la moitié des risques identifiés sont restitués à la fois dans le chapitre « facteurs de risque » du document de référence et dans le rapport DD ou dans le chapitre « environnement » dédié
- Le **risque « ressources en eau » est davantage restitués dans le rapport DD** ou le chapitre « environnement » dédié que dans le document de référence
- Les **risques liés à la pollution et à la biodiversité sont restitués à 60% dans les deux documents**

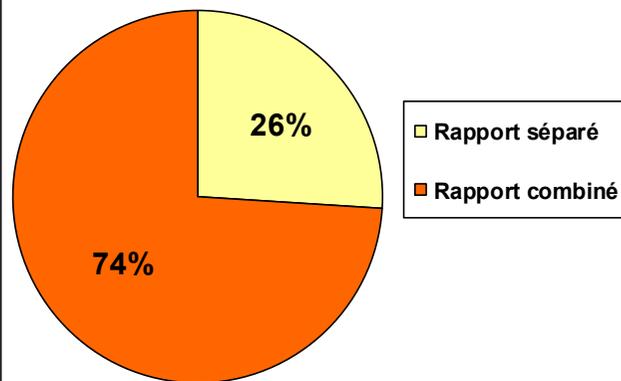


- L'**approche globalement exhaustive dans le reporting** des risques environnementaux malgré la difficulté d'évaluation
- **Aucune entreprise n'a fait état de risques qui ne seraient pas restitués**, ou alors ces derniers sont en cours d'intégration dans le reporting DD
- L'**adéquation et la cohérence** entre les différents documents de communication est **globalement bonne**

- Les **risques réglementaires et opérationnels** sont restitués à plus de 60% **à la fois dans** la section facteurs de risques du **document de référence et dans le rapport DD**
- Les **risques de réputation** sont majoritairement restitués dans le **rapport DD**
- **Très peu de risques** sont restitués exclusivement dans la section facteurs de risque du document de référence et **non retranscrits dans le rapport DD**



Intégration du reporting environnemental
au document de référence

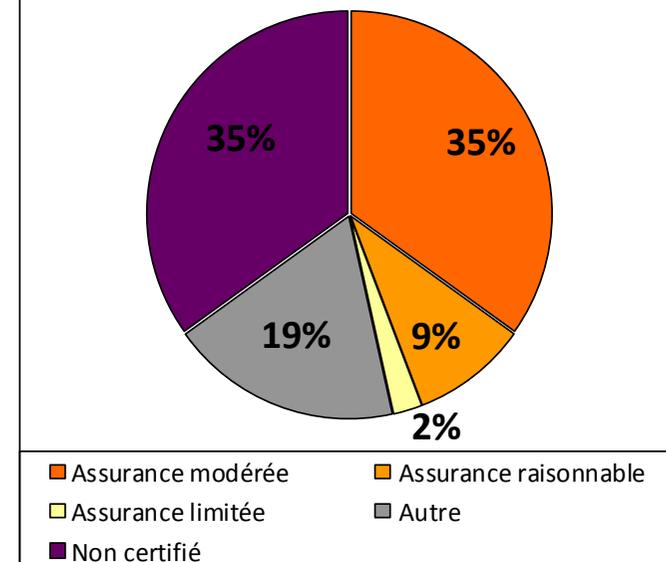


- 26 entreprises ont un rapport DD dédié
- 9 indiquent intégrer leur *reporting* environnemental au rapport annuel dans un document unique

➔ **Tendance croissante à la publication d'un seul document de référence comprenant les éléments DD (loi Grenelle II applicable en 2013)... sans préjuger cependant du niveau d'intégration des données DD (critères IIRC).**

- 28 entreprises font vérifier leur *reporting* extra-financier par un auditeur externe et 5 mettront en place cette pratique très prochainement
- 15 entreprises ont obtenu une assurance modérée, 4 une assurance raisonnable et 1 une assurance limitée

Certification externe des données



- Publier la cartographie des risques en donnant **la mesure de la matérialité** (réglementaire, réputation, impact financier et extra-financier) pour satisfaire les attentes des investisseurs et des parties prenantes. Une **analyse du cycle** de vie des produits peut être utile pour identifier facilement les enjeux en lien avec les risques environnementaux
- Faire un **reporting plus homogène** avec un effort de **standardisation par secteur** en identifiant des indicateurs clés...
- Et, dès que possible, un véritable **rapport intégré** (pas seulement combiné). La réglementation européenne va dans ce sens
- Elargir **l'évaluation financière** des risques à tous les métiers risques (directs mais aussi indirects), notamment dans le cadre de financement d'activités dont les risques environnementaux sont élevés (ex.: Banque)
- Faire **certifier les données** par des commissaires aux comptes. L'Art. 225 de la Loi Grenelle II allant dans ce sens, des améliorations notables sont attendues dans les deux prochaines années..

Construction et Matériaux & Immobilier	Chimie et Energie
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs qualitatifs et quantitatifs relativement complets Cohérence de l'information entre les différents documents de communication: on retrouve généralement les risques légaux dans la partie risque et les autres dans la partie environnement Pas de véritables tendances sectorielles en ce qui concerne la certification extérieure des données environnementale 3 entreprises sur 5 ont un rapport combiné 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse de l'information restituée sur les enjeux environnementaux Plusieurs incohérence notées (notamment en ce qui concerne les provisions environnementales) Industrie mature en ce qui concerne la certification extérieure des données environnementales 2 entreprises sur 5 ont un rapport combiné
<p>Risques mentionnés/ non restitués</p> <p>Transparence</p> <p>Exhaustivité</p> <p>Cohérence</p> <p>Combinaison</p>	<p>Risques mentionnés/ non restitués</p> <p>Transparence</p> <p>Exhaustivité</p> <p>Cohérence</p> <p>Combinaison</p>
<p>Banque Assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> La mesure de la gestion des risques environnementaux à travers des indicateurs est le gros point faible du secteur Certaines incohérences entre le document de référence et le RDD justifiées par les obligations réglementaires => à préciser Certification des risques directs seulement, donc pas ceux représentant l'enjeu le plus important pour le secteur Une seule entreprise a déclaré avoir un rapport combiné 	<p>Automobile</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Reporting</i> significatif mais peu standardisé au sein du secteur Adéquation et cohérence entre les différents supports de communication: partie risque focalisée sur les risques réglementaires et autres risques traités dans la partie RSE ??? Certification extérieure: très répandue chez les constructeurs / Niveaux plus variables chez les équipementiers 3 entreprises sur 4 ont un rapport combiné
<p>Risques mentionnés/ non restitués</p> <p>Transparence</p> <p>Exhaustivité</p> <p>Cohérence</p> <p>Combinaison</p>	<p>Risques mentionnés/ non restitués</p> <p>Transparence</p> <p>Exhaustivité</p> <p>Cohérence</p> <p>Combinaison</p>

LEGENDE

Transparence, complétude, exhaustivité et cohérence complète de l'information restituée	Enjeux secondaires non restitués Indicateurs présents mais parfois trop faibles Quelques incohérences notées	Manque clair d'information Grosse incohérence Absence d'indicateurs essentiels	Absence de véritables tendances sectorielles
---	--	--	--

Hôtellerie Restauration & Services publics	Biens d'équipements et Défense & SSII Technologie
<ul style="list-style-type: none"> Information restituée parfois incomplète sur des enjeux majeurs Utilisation d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de performance/résultat souvent pour mesurer l'empreinte du groupe et son efficacité énergétique Bonne cohérence entre les différents documents Certification extérieure mise en place ou prévue 6 entreprises sur 8 ont un rapport DD dédié 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur globalement très performant en terme de <i>reporting</i> environnemental (plusieurs bonnes pratiques identifiées) <i>Reporting</i> d'un panel d'indicateurs très complets qui répondent généralement à des exigences claires et précises et qui servent à orienter la stratégie du groupe Adéquation et cohérence des différents documents de communication Toutes les entreprises du secteur ont un rapport DD dédié
<p>Risques mentionnés/ non restitués</p> 	<p>Risques mentionnés/ non restitués</p> 
Audiovisuel – Télécoms et divers & Médias – Edition	Agro et Conso & Santé et distribution
<ul style="list-style-type: none"> Secteur peu ou pas affecté par les risques environnementaux Incitations au reporting environnemental variables 2 entreprises sur 5 ont déclaré avoir un rapport DD dédié Peu de tendances sectorielles identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Reporting</i> très complet qui s'inscrit dans une réflexion stratégique et s'appuie sur des indicateurs précis et structurés RDD encore dédié mais très complet pour la plupart des entreprises, dont certaines tendent vers une intégration Pas d'incohérence identifiée entre les différents documents Une seule entreprise a un rapport combiné mais 3 participent à des initiatives visant à améliorer la qualité de leur <i>reporting</i> (GRI et the Cambridge « integrated reporting » initiative)
<p>Risques mentionnés/ non restitués</p> 	<p>Risques mentionnés/ non restitués</p> 

Organisation & identification des enjeux et risques associés

- 1) Quelle est votre organisation générale en matière de gestion des risques environnementaux ? Au niveau stratégique et au niveau opérationnel ?
- 2) Comment évaluez-vous la pertinence des risques et leur hiérarchisation ?
- 3) Combien de risques identifiés et quels sont les principaux enjeux associés ?

Management des risques environnementaux et mesure de la performance

- 4) Comment gérez-vous les risques identifiés ?
- 5) Comment mesurez-vous les risques identifiés (quels indicateurs) ? Quel périmètre ? Quel est le trend ?
- 6) Avez-vous évalué financièrement ces différents risques ?
- 7) Pourriez-vous nous donner des exemples où des risques clés se sont transformés en opportunité pour l'entreprise en "impactant" même le business model

Reporting des risques

- 8) Le choix du support de communication et l'articulation avec les autres documents.
- 9) Quels sont vos objectifs en matière de vérification de données ? Pouvez-vous nous dire quels budgets vous y consacrez ?

Secteur	Périmètre	Pas de réponse
Construction de Matériaux & Immobilier	Bouygues, Eramet, Imerys, Lafarge, Saint Gobain	-
Chimie et Energie	Air Liquide, CGG Veritas, Total, Vallourec	Maurel & Prom
Banque Assurance	Axa, BNP Paribas, Crédit Agricole, Natixis, Société Générale	
Automobile	Plastic Omnium, PSA Peugeot Citroën, Renault, Valeo	Michelin, Faurecia
Hôtellerie, Restauration & Services Publics	Accor, Air France, Club Med, EDF, GDF Suez, Rubis, Sodexo, Véolia	-
Biens d'équipement et Défense & SSII Technologie	Alstom, Atos, Legrand, Schneider Electric, ST Microelectronics	-
Audiovisuel-Télécoms et divers & Médias-Editions et divers	Eutelsat, France Télécom-Orange, M6, SES, TF1	-
Agro et Conso & Santé et Distribution	BIC, Carrefour, Casino, Danone, Essilor, L'Oréal, LVMH, Sanofi	-

➔ Sur un total de 51 entreprises consultés, 44 ont répondu positivement à la demande d'entretien

Les référentiels existants en terme de communication des risques environnementaux sont les suivants :

- **Le rapport de gestion selon l'AMF** est organisé en 4 titres principaux :
 1. *Cadres général dans lequel une description des principaux risques et de la prise en compte de leur conséquences doit être donnée*
 2. La description et typologie des risques environnementaux significatifs en raison des ses activités
 3. Pour chaque risque significatif la gestion du risque doit être donnée (une évaluation de l'impact du risque et des informations relatives au passif doivent être données)
 4. Le gestion du risque à l'exposition sur les matières premières.
Le document de référence est mis à disposition du public sur le site de l'entreprise et de l'AMF et validée de façon obligatoire par le commissaires aux comptes.
- **Selon la GRI** les informations environnementales demandées sont organisées dans les différents volets : matière, énergie, eau biodiversité, émissions air et eau, impact environnemental des produits, transport des déchets en donnant les différents indicateurs clés. D'autres informations sont demandées : le total des dépenses et investissements en matière de protection de l'environnement et le montant des sanctions.
Ce référentiel n'est pas obligatoire ; il est utilisé par beaucoup d'entreprises dans la rédaction de leur rapport. Ce référentiel est normalement utilisée dans la rédaction du rapport développement durable et il n'est pas soumis de façon obligatoire à certification.
- **La loi NRE** regroupe le contenu des deux avec l'ajout du sol, les nuisances et la responsabilité étendue aux filiales.
Ce référentiel est obligatoire selon l'article 148-3 décret du 20 février 2002